

**DÉLIBÉRATION n° 2025-12-13-3**

Le conseil d'administration, en sa séance du 13/12/2025,  
sous la présidence de Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

**DÉCIDE :****OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration 18 octobre 2025**

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2025 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 abstentions.

Fait à Aix-en-Provence, le 13/12/2025



Jean-Philippe THIELLAY  
Président du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **05/01/2026**